



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0146-2

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 5 juin 2023, le règlement suivant :

LAS-0146-2 Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs de PIIA (Annexe B) pour agrandir le secteur « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères en découlant.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 24 juillet 2023.

DONNÉ À LASALLE, ce 25 juillet 2023.

Nathalie Hadida, OMA
Secrétaire d'arrondissement